Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 841

Artikel: On en cause ou pas

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une question de survie (suite)

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que l'écologie soit le dernier souci des industriels. Par contre, si la collectivité se décidait à fixer le prix fort pour l'eau, le sol et l'air, on verrait les entrepreneurs faire preuve d'ingéniosité pour produire de manière propre afin d'abaisser leurs coûts.

En attendant les nouvelles règles du jeu et pour en hâter l'édiction, il reste le harcèlement, la dénonciation sans relâche des empoisonneurs quotidiens et discrets. Un champ d'action privilégié pour les organisations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement, les groupes d'habitants, les syndicats enfin qui pourraient trouver là matière à répondre aux préoccupations des nouvelles générations et susciter chez elles des motifs d'engagement.

Cette stratégie nouvelle, offensive, qui se développe déjà aux Etats-Unis et en Allemagne, exige la collaboration de scientifiques et de techniciens capables d'analyser les dangers et de communiquer l'information ; elle implique également l'action de groupes décidés à user de toutes les voies de droit et, à défaut, d'imaginer les moyens (boycott, publicité négative ...) industries aux des comportements socialement responsables. JD

TCHERNOBALE

On en cause ou pas

(yi) Les rédacteurs de la Sandoz-Gazette, journal du personnel maison paraissant une dizaine de fois par an, ont tout juste eu le temps de refaire la première page du no 242, daté du 12 novembre 1986. A la une donc : le repiquage d'une interview du Dr Marc Moret, président et délégué du conseil d'administration de Sandoz, donnée à la Basler Zeitung (5.11.86), et une lettre-circulaire au personnel, remerciant tous les collaborateurs "qui ont assumé leurs tâches après l'incendie avec un engagement supérieur à la moyenne et dans des conditions particulièrement difficiles".

En revanche, deux autres publications maison étaient manifestement sous presse avant la catastrophe du ler novembre : le *Bulletin Sandoz*, et le calendrier Sandoz 1987, présentant l'habituelle série de paysages préservés de toute atteinte bétonneuse ou catastrophe écologique. Ironie du sort, le *Bulletin* reproduit le texte d'un discours du même M. Moret prononcé le 27 mai de cette année à l'occasion du centenaire de la firme. Devant un parterre composé de quelque 400 invités des

milieux économique, administratif, scientifique, politique et culturel, la direction de l'entreprise exprime, entre autres, ses soucis en matière d'environnement et d'information. Nous n'avons pas résisté à la tentation d'en reproduire quelques passages (voir encadré), qui pourraient prêter à rire si la situation n'était pas aussi dramatique.

Quant à Info Chimie, service de presse de la Société Suisse des Industries chimiques, il ne souffle mot de l'incendie de Schweizerhalle dans son édition du 12 novembre. Il reprend en revanche complaisamment le texte d'un exposé prononcé à Rüschlikon à l'occasion du 25ème anniversaire du WWF par M. André Futterknecht, ce directeur de Hoffmann-La Roche & Cie SA rendu célèbre par l'affaire des fûts de Seveso. Un chefd'oeuvre dans le genre lénifiant ; on y apprend notamment que "par rapport aux autres secteurs industriels, à l'artisanat et aux ménages privés, l'industrie chimique est devenue, en termes de production de déchets et de pollution des eaux et de l'air, une cause de nuisance subalterne".

L'exposé en question a été prononcé le 19 septembre dernier.

ECOLOGIE, RESPONSABILITE, INFORMATION ET BLA, BLA, BLA ...

"Elément de la société et du système économique, l'entreprise s'intègre également dans un environnement naturel à protéger.Un des aspects les plus remarquables de l'évolution des valeurs socioculturelles au cours des vingt années écoulées est que l'environnement soit aujourd'hui considéré, non plus comme un objet quelconque exploitable à volonté, mais comme un patrimoine collectif de l'humanité, dont chacun - personne physique ou morale - est comptable. Témoignage intéressant de l'aptitude de l'industrie à apprendre et à s'adapter, nombre de firmes et de dirigeants ont déjà reconnu

l'importance capitale du respect de l'environnement et en assument activement la responsabilité. Il est significatif que ce soit précisément dans l'industrie chimique que ce sens de la responsabilité écologique ait conduit aux changements de structures les plus tranchés. Aux efforts accomplis à tous les échelons est venue s'ajouter la création d'un poste de responsable de l'environnement ; ce responsable indépendant exerce une surveillance écologique interne à l'entreprise, dispose de pouvoirs étendus et ne rend de comptes qu'à la direction.

[...] Un autre aspect des devoirs qui incombent à l'entreprise est la

responsabilité de l'information, dont l'importance ne pourra qu'augmenter dans les années à venir. [...] Dans un Etat démocratique tel que le nôtre, le dialogue et les échanges avec le public me paraissent constituer un indispensable moyen d'information et de formation de l'opinion. Notre conviction profonde, à savoir que l'activité de l'entrepreneur sert l'homme et la société, mérite d'être comprise et partagée. Enseignants, journalistes et politiciens peuvent certes apporter une contribution majeure à ce débat ; mais c'est à nous, chefs d'entreprise, qu'incombe l'initiative du dialogue, c'est à nous d'être toujours prêts à soutenir la discussion, et personne, en définitive, ne peut nous décharger de cette responsabilité"

Bulletin Sandoz no 77 / 1986